

Cadre réservé au BUMAPE

compétence

hors compétence

TOUS CES ELEMENTS SONT NECESSAIRES ET OBLIGATOIRES POUR L'INSTRUCTION DE LA DEMANDE, CONFORMEMENT AU REGLEMENT DEPARTEMENTAL

<input type="checkbox"/> Première demande		<input type="checkbox"/> Renouvellement	
<input type="checkbox"/> ASE	<input type="checkbox"/> SSOLOG	<input type="checkbox"/> ASE	<input type="checkbox"/> SSOLOG
Durée sollicitée :		A compter du :	

Nom de la famille :	Date de la demande :
Situation matrimoniale	Matricule CAF :
Adresse (où se trouve la famille)	Service demandeur :
	Mail :
Adresse de domiciliation (réception du courrier)	Tél : du service demandeur (ligne directe)
N° de téléphone :	Mail du service demandeur :
Adresse Mail :	Nom et Prénom du travailleur social :

Nombre de personne hébergé	NOM	PRENOMS	PARENTE	DATE DE NAISSANCE	LIEU	SITUATION SCOLAIRE OU PROFESSIONNELLE	Cocher enfant concerné par la mesure ASE et préciser le type de mesure
Demandeur principal							
Autre adulte							
Enfant 1							
Enfant 2							
Enfant 3							
Enfant 4							
Enfant 5							
Enfant 6							

Information sur la protection des données - Cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD) Les données personnelles vous concernant sont collectées et traitées par le Département de La Seine Saint Denis dans le cadre de l'exercice d'une mission d'intérêt public (Article L.1222-5 du Code de l'Action Sociale et de la Famille en vue d'instruire votre demande de mise à l'abri à l'hôtel.

Les réponses sont à destination du Service Solidarité Logement du Département. Les données seront conservées pour une durée maximum de 10 ans.

En application du Règlement Général de la protection des données (RGPD) n°2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée en 2004 et 2018, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier et demander leur limitation.

Pour toute information ou exercice des droits d'accès, de rectification et de limitation, vous pourrez vous adresser au Délégué à la Protection des Données soit : - par courriel : dpo@seinesaintdenis.fr - par courrier postal à l'adresse suivante : Département de Seine-Saint-Denis, À l'attention du délégué à la protection des données, DINSI BP 193, 93006 BOBIGNY CEDEX

❖ Evènement à l'origine de la demande :

Evènement à l'origine de la demande	case à cocher
fin d'hébergement chez un tiers/famille/institutionnel	
fin d'hébergement –famille	
fin d'hébergement – institution	
victimes de violences	
Errance	
expulsion locative	
sanitaire/santé	
Sinistre au sein du logement Précisez la nature du sinistre :.....	
relai ASE	
Autre: précisez:.....	

❖ Référent(s) social et éducatif :

	Référent social	Le ménage bénéficie-t-il d'un autre accompagnement ?(ASLL, AVDL...)
Organisme de rattachement		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, lequel :
Nom		
Prénom		
Téléphone		
Courriel		
Date du début du suivi social/éducatif		

❖ Ressources et charges de la famille :

RESSOURCES MENSUELLES		CHARGES MENSUELLES	
Salaire		Charges mensuelles liées à un hébergement à l'hôtel (frais à la participation financière)	
Type de contrat à préciser (CDI, CDD, Intérim...)		Charges mensuelles liées à un logement ou hébergement antérieur	
Prime d'activité			
Indemnités Chômage			
Durée Indemnités Chômage		Nature des autres charges (charges de copropriété, fournisseurs d'énergie et de fluides, crédits immobiliers, assurance habitation, Taxe d'habitation, Taxe foncière, mutuelle, crédits, plan de surendettement...)	
Indemnités journalières			
R.S.A.			
Prestations familiales :			
AAEH		Frais périscolaires . cantine . centre loisirs	
AAH			
Pension d'invalidité		Frais de garde	
Pension de retraite		Frais de transport	
Pension alimentaire		Téléphone / Internet	
Autres ressources (dont rappel de droits (CAF, IJ, Pôle emploi...))			
Nature des autres ressources			
TOTAL		TOTAL	
SOMME DISPONIBLE POUR LA FAMILLE Total des ressources – total des charges actuelles)			

MONTANT TOTAL DE LA DETTE SI ENDETTEMENT LOCATIF :

PROPOSITION DE LA PARTICIPATION FAMILIALE MENSUELLE A L'HEBERGEMENT :

La famille est-elle à jour dans le paiement de sa participation financière à l'hébergement?

OUI NON

Si non : montant de la dette et modalités de paiement.

❖ DISPOSITIFS DEJA SOLLICITES / DEMARCHES LOGEMENT HEBERGEMENT

1. HEBERGEMENT	NATURE	DATES	Décision et commentaires
Réseau familial ou amical			
Financement par la famille elle-même de nuitées hôtelières			
Sollicitation CCAS nuitées hôtelières			
Sollicitation(s) du 115 Quel département ?			
Saisine du SIAO : Dispositif sollicité (CHRS, FJT, RS, SOLIBAIL...)			
DAHO (Droit à l'Hébergement opposable)			

AUTRES (préciser) :

2. LOGEMENT	NATURE	DATES	Décision et commentaires
Demande de logement social	<input type="checkbox"/> en cours de constitution <input type="checkbox"/> déposée <input type="checkbox"/> enregistrée <input type="checkbox"/> en cours de validité <input type="checkbox"/> Dernier renouvellement :		
DALO (Droit au logement opposable)			
Labellisation public prioritaire			
Fonds de Solidarité Logement (A préciser dans nature : Accord préalable, ORS, Accès...)			
Autres			

❖ EVALUATION DU BESOIN DE LA FAMILLE (permet d'anticiper des solutions de relogement sans préjuger de son orientation définitive): Définir une priorité 1 ou 2 (2 choix possible)

Logement autonome avec ou sans suivi social	
Logement intermédiaire (Résidence sociale avec ou sans accompagnement, Solibail...)	
Structure d'hébergement avec suivi social (CHRS, CHU...)	
Structure d'accueil spécialisé (Personnes âgées, handicapées, soins, autres à préciser)	

Information sur la protection des données - Cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD) Les données personnelles vous concernant sont collectées et traitées par le Département de La Seine Saint Denis dans le cadre de l'exercice d'une mission d'intérêt public (Article L.1222-5 du Code de l'Action Sociale et de la Famille en vue d'instruire votre demande de mise à l'abri à l'hôtel.

Les réponses sont à destination du Service Solidarité Logement du Département. Les données seront conservées pour une durée maximum de 10 ans.

En application du Règlement Général de la protection des données (RGPD) n°2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée en 2004 et 2018, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier et demander leur limitation.

Pour toute information ou exercice des droits d'accès, de rectification et de limitation, vous pourrez vous adresser au Délégué à la Protection des Données soit : - par courriel : dpo@seinesaintdenis.fr - par courrier postal à l'adresse suivante : Département de Seine-Saint-Denis, À l'attention du délégué à la protection des données, DINSI BP 193, 93006 BOBIGNY CEDEX

EVALUATION SOCIALE

A remettre sur papier libre

Eléments obligatoires à faire apparaître dans l'évaluation sociale

- Parcours de la personne ou de la famille
- Autorité parentale : donner des précisions éclairant les aspects de responsabilité légale - l'enfant a-t-il été reconnu ? par qui ?
 - **en cas de séparation, contribution de l'autre parent**
 - **démarches entreprises pour obtenir celle-ci**
- Scolarisation des enfants (commune, nom de l'école), mode de garde
- Situation administrative
- Situation professionnelle pour l'ensemble des membres du ménage (horaires, lieux...) ▪ Soins médicaux particuliers (situation géographique des établissements médicaux fréquentés régulièrement)
- Etat de l'accès aux droits et des démarches en cours
- Si hébergement à l'hôtel rappeler depuis quand et son motif (expulsion, rupture d'hébergement....) ▪ Autres organismes et services départementaux connaissant la situation et / ou intervenant au plan financier
- Pistes de travail et perspectives d'évolution de la situation : quelles modalités de suivi social envisagé pendant l'hébergement ?
- Dater et signer l'évaluation

Rappel des justificatifs nécessaires pour l'instruction de la demande d'aide financière, conformément au règlement départemental

- Document(s) d'état civil,
- Document(s) établissant la résidence en Seine-Saint-Denis (si non mentionné sur les autres justificatifs),
- Justificatifs de ressources et charges,
- Justificatifs de scolarisation des enfants (pour la première demande).
- Justificatifs de dépôt de plainte, jugements....
- Dans le cadre d'un renouvellement de prise en charge, justificatif de paiement de la participation financière

Si un justificatif ne peut être fourni : il conviendra alors d'en indiquer le motif et si le document peut être communiqué ultérieurement, ou s'il a été vu par le travailleur social.

SIGNATURES

❖ DE L'ASSISTANT(E) SOCIAL(E)



Date :

Signature

❖ DU RESPONSABLE OU RESPONSABLE ADJOINT DE CIRCONSCRIPTION SOCIALE

Date

Signature

Si le responsable est absent au moment de la demande, cocher cette case

❖ **DE L'USAGER DEMANDEUR**

Je soussigné (e),

sollicite une prise en charge de mon hébergement et m'engage à :

-accepter toute proposition d'hébergement (hôtel, résidence hôtelière, résidence sociale, logement intermédiaire...),

-participer à hauteur de mes ressources, en réglant chaque mois ma participation mensuelle à mon hébergement,

-adhérer à l'accompagnement social proposé.

Date :

Signature

Information sur la protection des données - Cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD) Les données personnelles vous concernant sont collectées et traitées par le Département de La Seine Saint Denis dans le cadre de l'exercice d'une mission d'intérêt public (Article L 1222-5 du Code de l'Action Sociale et de la Famille en vue d'instruire votre demande de mise à l'abri à l'hôtel.

Les réponses sont à destination du Service Solidarité Logement du Département. Les données seront conservées pour une durée maximum de 10 ans.

En application du Règlement Général de la protection des données (RGPD) n°2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée en 2004 et 2018, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier et demander leur limitation.

Pour toute information ou exercice des droits d'accès, de rectification et de limitation, vous pourrez vous adresser au Délégué à la Protection des Données soit : - par courriel : dpo@seinesaintdenis.fr - par courrier postal à l'adresse suivante : Département de Seine-Saint-Denis, À l'attention du délégué à la protection des données, DINSI BP 193, 93006 BOBIGNY CEDEX

❖ **AUTORISATION POUR LE VERSEMENT A UN TIERS**

J'autorise le versement de cette aide à :

.....
.....

Date :

Signature

Information sur la protection des données - Cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD) Les données personnelles vous concernant sont collectées et traitées par le Département de La Seine Saint Denis dans le cadre de l'exercice d'une mission d'intérêt public (Article L 1222-5 du Code de l'Action Sociale et de la Famille en vue d'instruire votre demande de mise à l'abri à l'hôtel.

Les réponses sont à destination du Service Solidarité Logement du Département. Les données seront conservées pour une durée maximum de 10 ans.

En application du Règlement Général de la protection des données (RGPD) n°2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée en 2004 et 2018, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier et demander leur limitation.

Pour toute information ou exercice des droits d'accès, de rectification et de limitation, vous pourrez vous adresser au Délégué à la Protection des Données soit : - par courriel : dpo@seinesaintdenis.fr - par courrier postal à l'adresse suivante : Département de Seine-Saint-Denis, À l'attention du délégué à la protection des données, DINSI BP 193, 93006 BOBIGNY CEDEX

Exemplaire à remettre à l'utilisateur



DEMANDE DE PRISE EN CHARGE D'HEBERGEMENT (HOTEL, DISPOSITIFS ALTERNATIFS A L'HOTEL)

DE L'USAGER DEMANDEUR

Je soussigné (e),

sollicite une prise en charge de mon hébergement et m'engage à :

-accepter toute proposition d'hébergement (hôtel, résidence hôtelière, résidence sociale, logement intermédiaire...),

-participer à hauteur de mes ressources, en réglant chaque mois ma participation mensuelle à mon hébergement,

-adhérer à l'accompagnement social proposé.

Date :

Signature

❖ AUTORISATION POUR LE VERSEMENT A UN TIERS

J'autorise le versement de cette aide à :

HSP, prestataire de la plate-forme de réservation de l'hôtel

Et je m'engage à verser ma participation financière auprès d'HSP

Date :

Signature

Information sur la protection des données - Cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD) Les données personnelles vous concernant sont collectées et traitées par le Département de La Seine Saint Denis dans le cadre de l'exercice d'une mission d'intérêt public (Article L.1222-5 du Code de l'Action Sociale et de la Famille en vue d'instruire votre demande de mise à l'abri à l'hôtel.

Les réponses sont à destination du Service Solidarité Logement du Département. Les données seront conservées pour une durée maximum de 10 ans.

En application du Règlement Général de la protection des données (RGPD) n°2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée en 2004 et 2018, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier et demander leur limitation.

Pour toute information ou exercice des droits d'accès, de rectification et de limitation, vous pourrez vous adresser au Délégué à la Protection des Données soit : - par courriel : dpo@seinesaintdenis.fr - par courrier postal à l'adresse suivante : Département de Seine-Saint-Denis, À l'attention du délégué à la protection des données, DINSI BP 193, 93006 BOBIGNY CEDEX